

## **Budget primitif 2020 - Note explicative de synthèse**

(Vue pour être jointe au budget principal 2020)

*Dans un contexte inédit de crise sanitaire et de bouleversement du calendrier d'installation de notre assemblée, le conseil est appelé à examiner et voter les budgets ce 23 juillet et ce dans un contexte de fortes incertitudes pour nos ressources.*

*Ces budgets pourront être modifiés avant la fin de l'exercice pour permettre à la collectivité de s'adapter à ce contexte et après consultation des nouveaux conseillers communautaires.*

*Le budget de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse est composé du budget principal, d'un budget annexe d'aménagement « sainte marguerite II », d'un budget de transport « Sillage », et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, de deux budgets annexes supplémentaires, un budget annexe « eau », un budget annexe « assainissement », et d'un budget de la régie « SPANC Ville de Grasse ».*

### **Le budget de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement de la CAPG est composé principalement des charges à caractère général, des frais de personnel, des charges de reversement de fiscalité, des charges de gestion courantes et des charges financières.

Le principal poste de dépense de la CAPG concerne les charges de reversement de fiscalité (environ 30%) qui sont composées des attributions de compensations, c'est-à-dire les charges nettes concernant l'ancien produit de Taxe professionnelle transféré à la CAPG, et le reversement du produit de versement mobilité à la régie Sillages.

Le reste des charges se répartit entre les charges à caractère général dont près de 60% concernent le marché de collecte des déchets de la CAPG, les charges de gestion courante qui retracent surtout les contributions aux syndicats et subventions aux associations et enfin les charges financières de la dette de la CAPG

L'objectif de cette année 2020 est de continuer de contenir et de stabiliser les charges réelles de fonctionnement par rapport au BP 2019.

### **Des recettes de fonctionnement sous contraintes**

La CAPG doit faire face cette année à une année très particulière marquée par une crise sanitaire et économique sans précédent. Les recettes de fonctionnement sont impactées, et devront être ajustées au cours du 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 en fonction des modalités de compensation par l'état des pertes de recettes.

Malgré ce contexte, le projet de budget 2020 est équilibré sans augmentation des taux de fiscalité grâce à l'effort continu de modération des dépenses de fonctionnement et aussi grâce au report des excédents de fonctionnement cumulés depuis 2014. Il est essentiel dans ce contexte de ne pas alourdir la pression fiscale.

Un premier effet de cette crise est attendu sur les recettes de produits de services qui représentent cette année près de 5M€. La CAPG s'attend à une baisse du produit des services jeunesse, sports, petite enfance et maintien à domicile de près de -20%.

Concernant les autres recettes, les produits de fiscalité, qui représentent près de 70% des recettes de fonctionnement, les produits de Taxe d'Habitation, Contribution Foncière des Entreprises, Taxe Foncière Bâti et Taxe Foncière Non Bâti et Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, ne devraient pas être impactés cette année. En revanche, le produit de Versement mobilité, normalement aux niveaux de 10,2M€, sera très fortement

impacté par la crise sanitaire en raison notamment du recours massif au chômage partiel, qui interrompt le versement mobilité. Il est prévu une baisse de 1,5M€ pour l'année 2020.

Concernant la DGF de l'année 2020, le montant notifié de 7,6M€ est stable par rapport à 2019. Les produits de la CAF pour les services jeunesse et petite enfance sont maintenus dans ce budget aux niveaux de l'an dernier soit 2M€.

Afin de compenser une partie des pertes, le projet de loi de finance rectificative de juillet prévoit un mécanisme de garantie des ressources avec une compensation du produit de fiscalité (et donc du VM) sur la base de la moyenne des trois dernières années 2017/2018 et 2019.

### ZOOM sur les taux de Fiscalité :

Les taux de fiscalité sont identiques à ceux de 2019 comme le prévoit le code général des impôts (sans aucune augmentation depuis la création de la CAPG) : 29,22% pour le taux de CFE, 2,60% pour le taux de taxe foncière non bâti, et 0,104% pour le taux de taxe foncière bâti. Comme suite à la réforme de la fiscalité, le taux de taxe d'habitation, n'est plus voté. Pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les taux de 2019 seront reconduits en 2020, comme suit : zone vallée de la Siagne, 16,18%, zone Mouans-Sartoux, 10,28%, zone Grasse, 18,73%, zone Terres de Siagne, 12,88% et enfin zone Monts d'azur, 16,50%.

Les bases de taxe d'habitation progressent selon le coefficient de revalorisation forfaitaire de 0,9 %. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de suppression de la taxe d'habitation. Conformément à la loi de finances 2020, l'état versera à la CAPG un produit de taxe d'habitation en compensation de la réforme de cette taxe

Le produit de CFE s'élève à environ 12,18M€ grâce à une bonne dynamique des bases à +3,42% par rapport à 2019.

Le produit de CVAE reste stable à 6,3M€. En revanche, en 2021, la CAPG devra s'attendre à une forte baisse du produit de CVAE encaissé en 2020 par les entreprises du territoire impactées par la crise COVID-19. La baisse est évaluée à environ 20 à 30%.

Ce ralentissement des ressources en 2020 devrait impacter le fonds de roulement de la CAPG accumulé depuis 2014, et devrait demander encore une fois un effort très important de la part des services de la CAPG pour mesurer leurs dépenses de fonctionnement, et ce dans un objectif de relance des dépenses d'investissement sur le territoire.

### Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement

Pour faire face à ces pertes de ressources en 2020, l'ensemble des services devront continuer à maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement courant. La CAPG va continuer dans ce contexte ses efforts pour maîtriser sa masse salariale en privilégiant le non-remplacement des départs et en privilégiant la mobilité interne.

Concernant la masse salariale, l'augmentation constatée sur le budget 2020 par rapport à 2019 est en trompe l'œil car environ 900K€ sont remboursés par la SEM Eau de Mouans et budget annexes dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement. Il s'agit d'une opération « blanche »

En 2020, la politique de maîtrise des dépenses est maintenue. Les charges liées à la compétence « déchets » (collecte et traitement) augmentent en globalité. Les dépenses de collecte sont stables grâce à une révision du marché négative (-2,2% par rapport à 2019), mais les charges de traitement sont en hausse. Les autres postes sont maîtrisés : frais de personnel +3% ; reversement de fiscalité -3,2% (lié à la baisse du reversement du VT à la régie Sillages), intérêts de la dette -3%. L'enveloppe dédiée aux subventions

aux associations reste inférieure à 3M€, si l'on tient compte des remboursements des charges de personnel mis à disposition par ces associations estimée à 330K€.

Les charges de la dette baissent légèrement à 1,56M€, sous l'effet combiné de la baisse des taux et d'un désendettement de près de -0,8M€ en 2019 (Budget principal). Il est à noter que la désensibilisation de l'emprunt structuré a permis de sécuriser la dette à 93% en taux fixe, et à écarter tout risque de hausse inconsidérée des charges d'intérêts.

Par ailleurs, la crise du COVID-19 et la situation de confinement de la population ont des répercussions sur les finances de la CAPG.

En dépenses, la Collectivité a dû faire face au cours des mois de mars, avril et mai à des dépenses imprévues afin de protéger la population et les agents qui s'élèvent à près de 365 K€, en achats de masques, gels hydroalcoolique, produits d'entretiens et autres protections pour son compte et celui des communes. Ces achats doivent faire l'objet de prise en charge par l'Etat et le Département, et d'une participation des communes. En revanche, la CAPG a fait des économies sur ses dépenses de fonctionnement comme les fluides, le carburant, et les frais généraux.

De plus, la CAPG investit pour venir en aide aux entreprises du territoire de Pays de Grasse à hauteur de 407.000 €, soit 207.000 € auprès de la Région, et 200.000 € auprès du département des alpes maritimes.

### La structure du budget de fonctionnement s'établit comme suit :

Dépenses	Recettes
Interets de la dette 1.570.000 €	Fonds de soutien 1.111.788 €
Autres charges de gestion courante 19.521.582€	Dotations et participations 13.224.989 €
Attenuation de Produits 32.745.741 €	
Charges de personnel 20.370.400 €	Impôts et taxes 72.120.556 €
Charges exceptionnelles 680.200 €	
Charges à caractère général 14.435.356	
Dépenses imprévues 250.000 €	
Capacité d'Autofinancement 9.206.311,50 €	Produits de services 5.210.022€
	Autres recettes 1.241.043 €
	Report du résultat 5.871.193 €
<b>98.779.591 €</b>	<b>98.779.591 €</b>

### Le budget d'investissement

Le budget 2020 permet de prévoir un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 3,7M€ qui viennent s'ajouter aux 5,5 millions des dotations aux amortissements.

La collectivité souhaitant limiter le recours à l'emprunt et se désendetter afin de ne pas alourdir sa dette, la programmation des investissements a été contenue dans une enveloppe de 9M€ hors restes à réaliser.

### Continuer sa politique d'investissements structurants

En 2020, la crise sanitaire a impacté fortement le fonctionnement des services et l'avancement des chantiers. Les deux projets majeurs programmés au BP 2020, le parking multimodal de Mouans-Sartoux et la salle polyvalente du Haut Pays à Valderoure devraient s'achever au cours de l'année 2020, ou courant 2021.

Les principales dépenses d'investissement suivantes :

- Travaux du projet du parking multimodal de Mouans-Sartoux pour 3M€ (hors RAR)
- Travaux du projet de la salle culturelle et sportive du Haut pays pour 575K€
- Versement au SICTIAM de la 5ème annuité pour le déploiement du réseau très haut débit dans les communes du Moyen et Haut Pays pour 475.000 €,
- Fonds de soutien aux entreprises – COVID19 pour 400.000 €
- Travaux sur crèches pour 230.000€
- Travaux sur piscines pour 225.000 €
- Travaux sur les zones d'activité pour 170.000 €
- Travaux Théâtre pour 164.350 €

Travaux d'entretien des bâtiments, études diverses, matériel, mobilier pour 3,66M€.

### **Total : 9 M€ hors Restes à réaliser**

Subventions attendues au BP 2020 : 1,05M€ dont principalement

- Parking de Mouans-Sartoux : 550K€
- RAM pour 80k€
- Mobilité durable et déplacement : 180K€ (études mobilité, bornes et vélos électriques...)
- Energie : 78K€ (photovoltaïque)
- Habitat : étude OPAH

A ce programme d'investissement, s'ajoutent les restes à réaliser (engagements 2019 reportés en 2020) qui s'élèvent en dépenses à 5,2M€ et en recettes à 6,7M€.

### Financer tout en se désendettant

Pour financer ces investissements, outre l'autofinancement (9,2M€), les subventions (1M€) et le fonds de compensation de la TVA (434 k€), la collectivité envisage de recourir à l'emprunt pour un montant de 3 millions d'euros maximum. La Collectivité empruntera en 2020 moins que ce qu'elle remboursera en capital (3M€ contre 4,1M€), ce qui permettra à la collectivité de diminuer son stock de dette au 31/12/2020.

Ces emprunts servent à financer principalement la quote-part non subventionnée des équipements prévus au BP 2020.

Concernant l'encours de dette du Budget principal, la CAPG s'est désendetté sur le budget principal de 0,8M€ en 2019 pour atteindre un encours de dette de 56,9M€ (contre 57,8M€ en 2018) duquel il faut déduire l'aide du fonds de soutien de 10,04M€.

En 2020, la CAPG prévoit de se désendetter de -1,1M€ pour atteindre un encours de dette de 55,8M€ sur le budget principal.

Concernant le budget annexe « sainte marguerite II », l'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est 1.495.000 €, et atteindra 1.035.000 € à la fin 2020, et pour les budgets eau et assainissement, l'encours de dette qui a été repris des communes s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à 2.721.568 €.

### Budgets annexes

La Communauté d'agglomération dispose au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de 3 budgets annexes :

- Un budget annexe « sainte marguerite II » de stock et d'aménagement de l'ancienne friche SYMRISE. Aujourd'hui l'ensemble des lots terrains et bâtis ont été commercialisés. Au Budget 2020, il sera comptabilisé le remboursement d'un encours – solde des financements de l'acquisition et des travaux de la friche pour 460K€ en dépenses d'investissement. Des recettes composées de la vente des 44 parkings restants et une subvention du budget principal à ce budget annexe pour 500K€ comptabilisée en dépense du Budget principal.
- Un budget annexe « eau » qui retrace les services exploités en DSP de la Ville de Grasse et de Mouans-Sartoux. Ce budget est construit selon un axe analytique par commune et s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 7.973K€ et en investissement à hauteur de 1.978K€.
- Un budget annexe assainissement collectif (pour les communes de Grasse, Mouans-Sartoux, Auribeau, Pégomas et la Roquette) et non collectif (pour les communes de Mouans-Sartoux, Auribeau, Pégomas et la Roquette). Ce budget est construit de façon analytique par commune et s'équilibre en fonctionnement à 3.847K€ et en investissement à 2.984K€.

### Budget SPANC de Grasse

Pour exploiter le service d'assainissement non collectif de la Ville de Grasse, il a été créé par décision une régie à simple autonomie financière et un budget de la régie. Il est proposé de voter ce budget de la régie qui s'équilibre à 227K€ en fonctionnement et 8,4K€ en investissement. Il s'agit principalement des charges de personnel.

### Conclusion

La CAPG a confirmé le redressement de ses comptes en 2019 grâce à une politique de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement pour atteindre un fonds de roulement de près de 6M€.

L'amélioration de la situation financière de la CAPG lui permet de faire face en 2020 à la crise sanitaire et économique sans augmenter la pression fiscale.

Le projet de budget 2020 s'inscrit dans un contexte inédit de crise sanitaire qui a déjà impacté ses comptes, et devrait encore les impacter en 2021. Le Budget 2020 a été construit pour maintenir un haut niveau d'investissement sur le territoire avec un budget d'investissement (y compris les restes à réaliser) à près de 13,8M€.